



Avis aux propriétaires Révision du PGA - plan général d'affectation

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la Municipalité de Gimel informe les propriétaires fonciers que la révision du plan général d'affectation est en cours.

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser, conformément à la législation en vigueur, tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PGA.

Pour cette raison, avant toute élaboration de projet de nouveaux logements au territoire communal, afin d'éviter des frais pour eux, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité.

La Municipalité